

Question parlementaire N° 2123 de Monsieur le Député Marc Zanussi



Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

LA CHAMBRE DES DEPUTES Entrée le: 04 AVR. 2003 2123
--

Luxembourg, le 3.04.2003

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En réponse à ma question parlementaire 1078 du 9 avril 2001 concernant la saisie d'archives luxembourgeoises pendant la Seconde Guerre Mondiale, Madame la Ministre m'a informé que des archives concernant des loges et organisations maçonniques luxembourgeoises portant sur la période 1803-1939 étaient déposées aux archives militaires de Russie à Moscou.

Dans sa réponse, Madame la Ministre m'a fait savoir qu'une délégation des Archives Nationales du Grand Duché avait rencontré les autorités russes en juin 2000 dans le but de discuter sur les conditions de récupération des archives de la « Grande Loge du Luxembourg ».

Dans ce contexte, j'aimerais connaître l'aboutissement des négociations menées entre les deux parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Zanussi
député



MINISTÈRE D'ÉTAT
LE MINISTRE AUX
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

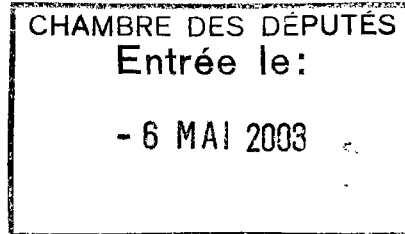
SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Luxembourg, le 6 mai 2003

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Sandy Poiré
☎ 478 - 2956



Réf.: 2002 - 2003 / 2123 - 02

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 2123 du 3 avril 2003
de Monsieur le Député Marc Zanussi.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** à la question parlementaire sous objet, concernant les conditions de récupération des archives de la « Grande Loge du Luxembourg ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE DE LA CULTURE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Luxembourg, le 29 avril 2003

**Réponse à la question parlementaire n° 2123
de Monsieur le Député Marc Zanussi**

En réponse à la question parlementaire de l'honorable député Marc Zanussi, concernant le rapatriement des Archives de la Grande Loge, j'ai l'honneur d'apporter les informations suivantes :

Les Archives Militaires de l'Etat de la Fédération de Russie ont finalisé leur tâche (identification et restauration des Archives de la Grande Loge) et ont transmis le dossier au Ministère de la Culture de la Fédération de Russie.

En principe et à condition que le comité interministériel russe marque, lors de la réunion du 7 mai prochain, son accord avec le transfert des 103 documents au Luxembourg, un accord-cadre sera signé entre les autorités russes et luxembourgeoises.

Au moment de cette signature, les Archives de la Grande Loge seront remises à notre Ambassadeur à Moscou et acheminées à Luxembourg par valise diplomatique.

Erna HENNICOT-SCHOEPGES
Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
06 MAI 2003



MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Luxembourg, 29 avril 2003

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43 boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg


Concerne: Question parlementaire No 2123 du 3 avril 2003
de Monsieur le Député Marc Zanussi

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ma réponse à la question parlementaire No 2123 du 3 avril 2003 de Monsieur le Député Marc Zanussi concernant la récupération des archives de la « Grande Loge du Luxembourg » déposées aux archives militaires à Moscou.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 05 MAI 2003	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	


Erna Hennicot-Schoepges
Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,